

JE SUIS UN PROFESSIONNEL

• TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE •

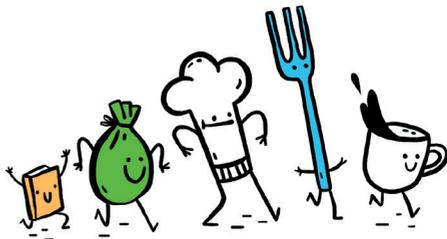


VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

LA REDEVANCE SPÉCIALE ÉCO-RESPONSABLE, C'EST PARTI !

Après une première phase d'enquête, la redevance spéciale éco-responsable entrera en application **dès 2023** pour les professionnels.

Elle est la déclinaison de la tarification éco-responsable pour les professionnels du territoire.



Je jette moins,
je pense à demain !

LA REDEVANCE SPÉCIALE ÉCO EN BREF

- destinée aux professionnels : entreprises, commerçants, artisans, associations, administrations.
- ne concerne ni les emballages et papiers (bacs à couvercle jaune), ni le verre.
- permet de financer une partie du service de collecte et de traitement des déchets. Elle vient compléter la taxe payée dans l'avis foncier dont le montant diminue.

SAVOIR OÙ ET QUAND JETER SES DÉCHETS ?

ADOPTÉZ
LA NOUVELLE
APPLI **T.R.I.**

Téléchargez T.R.I. VGP!



L'application dédiée au **Tri**,
au **Recyclage** et à l'**Information**
sur la gestion de vos déchets!



COMMENT CA MARCHE ?

1. Une facturation basée sur l'utilisation réelle du service : A chaque collecte, le véhicule identifie les bacs que vous avez présentés. Chaque trimestre, un bilan des volumes collectés est établi : il sert de base au calcul de la redevance spéciale.
2. Si vous produisez moins de 480 litres par semaine, ce bilan est semestriel. Le dispositif fonctionne sur le même principe si vous déposez vos déchets dans une borne : ce sont les volumes des dépôts qui sont comptabilisés.
3. Une facturation progressive : Les tarifs dépendent du volume hebdomadaire collecté : tarif 1 pour les volumes inférieurs à 480 litres et tarif 2 pour les volumes supérieurs. Ils seront votés en fin d'année 2022.



EN PRATIQUE

Un tarif en fonction du volume réel présenté

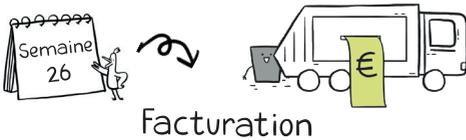
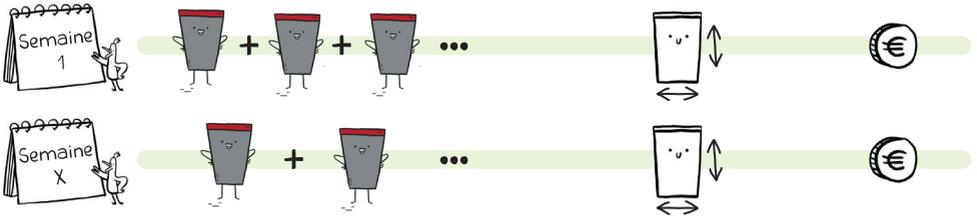


$$= \text{Volume des bacs} \times \text{Levées}$$



Moins de 480L / semaine

Nombre de présentations du bac X Volume X Tarif 1



Si votre production de déchets excède **480L** par semaine, un tarif plus élevé est appliqué.



Bac individuel

Redevance calculée en fonction du nombre de présentations des bacs destinés aux ordures ménagères et de leurs volumes



Borne de collecte

Redevance calculée en fonction du nombre de dépôts en borne de collecte et de leur volume



Opter pour le service public, c'est :

- favoriser le tri sélectif
- payer un tarif calculé en fonction du coût réel du service rendu